



Bras, le 9 Mai 2022

A Mesdames et Messieurs les responsables de clubs

Mesdames, Messieurs,

Comme pour la saison dernière, nous vous proposons cette année deux mesures pour favoriser les inscriptions dans les clubs :

1 *A titre exceptionnel, la licence pour la saison 2022/2023 pourra être prise dès le 1^{er} Juin au lieu du 1^{er} juillet habituellement. (Pour les clubs qui souscrivent les licences en ligne, elles seront disponibles dès le 1^{er} juin, pour les clubs qui contractent des licences papier et en attendant de recevoir le courrier club, vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce formulaire).*

Toutefois, les pratiquants qui souhaiteraient encore se licencier pour la saison 2021/2022, auront la possibilité de le faire jusqu'au 30 Juin 2022. Vous devrez dans ce cas, retourner à la fédération le bordereau récapitulatif sur lequel vous aurez bien précisé SAISON 2021/2022 ainsi que l'imprimé de licence et le règlement par chèque et ce, que ce soit pour les clubs qui souscrivent les licences papier ou en ligne.

2 *Les Journées Portes Ouvertes* sont habituellement organisées au mois de Septembre. Pour cette reprise et à titre exceptionnel, elles pourront être organisées du mois de JUIN au mois de SEPTEMBRE inclus. Vous trouverez le document à compléter en pièce jointe ou en téléchargement sur le site fédéral.

Nous vous souhaitons une bonne reprise.

Nathalie MAURY
Responsable Administrative